Vous êtes producteurs et vous souhaitez un stand lors des Marchés des Producteurs de Pays,

vous pouvez contacter le service des Droits de place :

18 rue de Bretagne à Alençon
Tél. 02 33 32 41 56

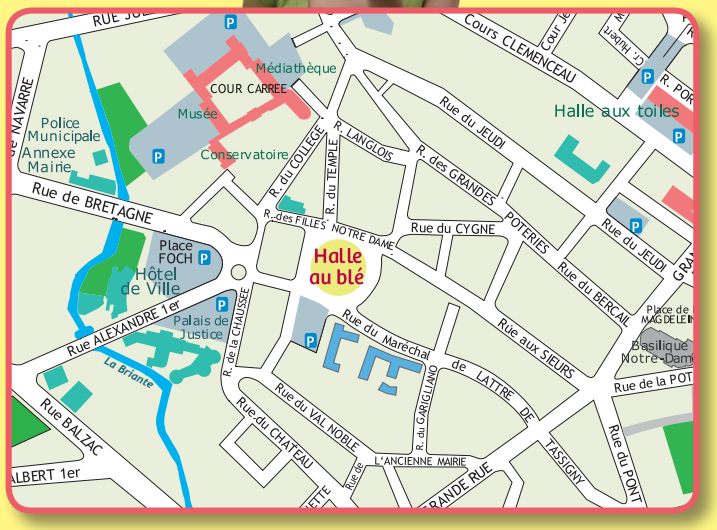

Halle au blé

Place de la Halle au blé
61 000 Alençon

www.ville-alencon.fr
www.alencondurable.fr

Réalisation : Direction de la Communication - Ville d'Alençon - Impression : Bémo Graphic

Marchés des Producteurs de Pays

Halle au blé - Alençon

2017

Croquer malin ? Croquez local !

Marchés des Producteurs de Pays

Ville et Communauté Urbaine d'Alençon

Marchés des Producteurs de Pays à Alençon

En 2014, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a mis en place les marchés de producteurs en centre-ville à la Halle au blé.

Pour garantir la qualité et la transparence des produits proposés, la CUA a choisi de les inscrire sous le label Marchés des Producteurs de Pays. Il s'agit d'une marque nationale portée par les Chambres d'Agriculture garantissant que chaque stand est tenu par un producteur local (ou un artisan) qui commercialise uniquement sa propre production (pas d'achat revente).

En 2017, une vingtaine de producteurs ornais seront présents de 16 h à 20 h les vendredis :

- 7 avril
- 26 mai
- 7 juillet
- 29 septembre
- 24 novembre

Retrouvez la liste des producteurs présents pour chaque marché sur www.marches-producteurs.com/orne ou www.alencondurable.fr

Ces marchés proposent des produits variés :

- Fromages
- Pain et brioche
- Savons
- Escargots
- Viandes Charcuteries
- Pâtes artisanales
- Huiles
- Artisanat d'art
- Produits laitiers
- Fruits et légumes
- Tisanes
- Safran
- Art floral
- Miel
- Cidre Poiré
- Bière

Des animations ponctueront ces Marchés des Producteurs de Pays : ateliers culinaires permettant de découvrir les produits cuisinés par un chef du territoire, expositions, animations musicales...

La Ville et la Communauté urbaine d'Alençon ont lancé en 2016 un Agenda 21#2

L'Agenda 21#2 est un programme d'actions qui se déclinent en 4 axes, 21 objectifs et 100 actions :

- **Axe 1 :** Réduire les rejets de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie

- **Axe 2 :** Renforcer l'attractivité du territoire

- **Axe 3 :** Préserver le cadre naturel et favoriser la biodiversité

- **Axe 4 :** Mieux Vivre Ensemble

Une des actions de l'axe 2 est d'augmenter le chiffre d'affaires réalisé par la vente en circuit court et le nombre d'emplois. Aussi 2 objectifs ont été déterminés :

- **Objectif n°41 :** Accompagner l'installation d'agriculteurs sur le territoire

- **Objectif n°42 :** Mettre en place des outils pour accompagner les habitants à consommer des produits locaux et issus de l'agriculture locale et/ou biologique

Parmi les différentes actions menées, la mise en place des Marchés des Producteurs de Pays qui répondent à une charte nationale stricte, apporte la garantie que tous les produits proviennent directement et exclusivement de producteurs de la région.